



Communiqué de presse

7 avril — 2023

ERASMUS+ : Cenon vise les étoiles

« Cenon une nature des cultures », baseline d'une commune aux 80 nationalités, pleinement consciente que la mobilité est une richesse permettant la découverte de l'autre, la lutte contre les discriminations, ou encore le développement des capacités linguistiques. Pour permettre à l'ensemble des établissements scolaires qui le souhaitent d'en bénéficier, **Cenon porte une accréditation scolaire en consortium**. Ainsi, la Ville s'inscrit désormais dans le programme Erasmus+ et peut prétendre à des **financements annuels de mobilités pouvant aller jusqu'à 600.000€**. Valable jusqu'en 2027, cette labellisation permet à 14 établissements Cenonnais volontaires de bénéficier de voyages à l'étranger dès la rentrée scolaire 2023. L'objectif est d'impulser une dynamique internationale et d'accentuer la cohésion entre les établissements du territoire au sein d'un projet ambitieux.

• Qui est concerné ?

Maternelles, élémentaires, groupes scolaires, collèges, inspection nationale de circonscription : 14 établissements rejoignent le consortium, ce qui concerne 3700 apprenants & 504 professionnels à l'instar des :

- Maternelles: A. Daudet, A. France, C. Perrault, L. Pergaud
- Groupes scolaires: Les Cavailles, J. Guesde
- Collèges: J. Zay, J. Jaurès (dont une classe de SEGPA)
- Élémentaires: R. Cassagne, C. Maumeey, J. Jaurès, J. Michelet
- Lycée : La Morlette (participe aux réunions mais ne peut bénéficier des mobilités)
- L'Inspection de l'Éducation Nationale de l'Entre-deux-Mers

Pour les élèves, il s'agit de projets pédagogiques favorisant les échanges à distance ou même physique par le biais de courts séjours ou d'accueil d'homologues étrangers. Parmi les élèves concernés, une attention particulière est portée aux élèves inscrits dans des dispositifs inclusifs : ULIS, SEGPA, UPE2A.

L'accréditation permet également à leurs personnels éducatifs (ATSEM, direction, enseignants, psychologue) de voyager pour découvrir de nouvelles pratiques et de recevoir des homologues qui leur permettront d'approfondir les objectifs fixés. Les premières mobilités de l'année scolaire 2023-2024 concerneront principalement les personnels, les élèves de CM1-CM2 et collégiens.

• Les objectifs

L'objectif principal d'une telle accréditation en consortium est de permettre à davantage d'établissements d'inclure une dimension européenne dans leurs projets pédagogiques. Cette demande repose également sur une dynamique collaborative partagée au sein du territoire. En effet, depuis 2022, des réunions, groupes de travail avec les établissements scolaires ont fait émerger 4 grands objectifs qui régissent l'accréditation :

- L'instauration d'un lien de confiance entre les familles & le cadre scolaire
- La construction d'une citoyenneté ouverte et éco-responsable
- L'amélioration des capacités linguistiques et l'ouverture culturelle
- Le développement des mobilités courtes et longues

Ces échanges aux 4 coins de l'Europe permettent d'appréhender de nouvelles cultures, de s'inspirer de méthodologies de travail, de faire évoluer les pratiques éducatives selon des besoins définis et de monter en compétence.

Les mobilités peuvent se réaliser au sein des 27 pays de l'Union européenne en plus de la Norvège, l'Islande, la Macédoine du Nord, le Liechtenstein, la Turquie, la Serbie, où encore la Finlande. Définies courant de l'année par les établissements de la ville, elles permettront de tisser des liens humains et professionnels dans le cadre du programme Erasmus + . Avec 14 établissements inscrits dans le dispositif, la **ville de Cenon est la seule ville de France à être accréditée en consortium** pour 2023.

Nadia MEKKI

Assistante de communication